

FORUMS POUR L'ENTOURAGE

AUTOPSIE

Par **Jean8** Posté le 25/09/2023 à 22h08

Bonjour

Mon fils majeur est décédé par overdose et après un examen de corps il va y avoir une autopsie. Dans le cadre de ce décès survenu chez une de ses amies, une enquête a été ouverte.

Je reste choqué et très surpris que l'on nous impose une autopsie avec le sentiment l'autopsie n'apportera rien de plus à une enquête qui n'en porte que le nom.

Je partage ici le courrier envoyé au Procureur et à l'Institut Médico Légal.

Au vu des circonstances du décès, une autopsie va être réalisée sur mon fils xxxx.xxxxxxcc qui repose aux pompes funèbres de xxxxxx (xx). Nous, ses parents, ne souhaitons pas de prélèvements.

Ce qu'il avait exprimé sans faire de démarche en ce sens auprès de son frère et moi-même qui sommes inscrits au registre national des refus.

Nous contestons également cette décision de justice car il ne s'agit pas d'une mort suspecte et qu'il n'y a aucune implication de tiers. Si sa mort était suspecte il y aurait eu des mesures conservatoires à son domicile et sur son téléphone concernant ses derniers messages et l'historique des réseaux sociaux privés et publics (Télégram, Snapchat etc).

L'examen interne ne servirait qu'à la médecine pour l'étude des décès.

Dans ces circonstances, évidemment c'est une "violation de corps" qui ajoute à la douleur des familles.

Nous savons que cette requête a peu de chance d'être entendue et recevoir une réponse favorable.

9 RÉPONSES

Jean8 - 26/09/2023 à 08h32

L'autopsie n'est pas acceptée par la famille car la cause de sa mort est connue avec le détail des produits qu'il a pris. Ses affaires ont été laissées sur place et son téléphone nous livre des informations.

Le médecin n'ayant pas pu se déplacer avant la fin de journée et la rigidité cadavérique atteinte à son intensité maximale.

Nous sommes aussi surpris que la Gendarmerie ait immédiatement montré une photo du cadavre auprès de personnes de son entourage pour vérifier son identité.

Tout ces éléments ajoutent à l'incompréhension d'une autopsie.

J'ai l'impression d'une forme de "merchandising" qui ne se situe pas pleinement dans les critères d'une enquête.

Sa famille la plus proche entament un deuil pathologique.

Jean8 - 22/10/2023 à 07h05

Dans l'attente du résultat de l'autopsie, je pense qu'il a fait une dépression respiratoire provoquant l'arrêt cardiaque. Une surdose en combinant opiacés + méthadone et alcool. La liste des drogues trouvées à son chevet tend à cette conclusion. L'autopsie devrait alimenter les statistiques d'overdose liés à la méthadone.

Jean8 - 20/01/2024 à 17h11

Nous n'avons pas pu voir le corps ni-avant ni-après l'autopsie car l'entreprise funéraire avait dit que cela n'était pas possible sans autres informations. Et nous sommes affectés devant le manque de réponse de la justice.

Quel est le délai légal pour recevoir le résultat de l'autopsie et de l'enquête associée à la mort de notre fils sachant que la demande a déjà été faite par courrier recommandé au Procureur ?

La seule information est celle de la Gendarmerie pour nous dire que l'enquête était close.

Pepite - 23/01/2024 à 12h38

Bonjour Jean,

Je suis triste pour vous, pour vos proches de ce malheur qui vous frappe.

Je m'associe à votre douleur

Votre fils n'est pas mort "naturellement" et cette tragédie est arrivée chez quelqu'un. L'enquête est inévitable.

Mon beau frère, poly addict, est décédé chez ses parents après être rentré d'une fête. Il y a eu une autopsie. Nous avons eu connaissance des résultats seulement deux mois après car mes beaux parents étaient honteux. Ils les avaient reçu bien plus tôt. Son inhumation a été faite la semaine d'après qui a suivi son décès. Cela a été rapide.

Ne restez pas seuls avec vos questions, discutez avec les gendarmes.

J'espère que vous êtes entourés dans cette épreuve.

Avec tout mon soutien,

Pépité

Jean8 - 25/01/2024 à 20h58

Je vous remercie sincèrement de votre empathie.

C'est un comble! Nous allons peut-être devoir écrire une troisième fois au Procureur pour obtenir réponse qui ne vient pas. Notre fils habitait le 44 mais est décédé dans le 85 et faut-il écrire au Tribunal de Nantes dans ce cas là?

Pépité - 26/01/2024 à 09h34

Bonjour,

Prenez conseil auprès du premier magistrat de votre ville c'est à dire le Maire.
Vous pouvez également envoyer un mail à celui de la ville où votre fils est décédé.
Le mieux étant de solliciter un conseiller. Appelez également.

Restez bienveillants et exprimez votre besoin de sépulture pour vivre votre tristesse et commencer un processus de deuil.

Une enquête demande du temps. Un Procureur reçoit des milliers de sollicitations et traité en fonction de priorités.
Nous avons de moins en moins de fonctionnaires d'État car moins d'impôt pour financer le service public. La France est le résultat des compromis électoraux pour répondre aux intérêts des uns et des autres...

Courage

Jean8 - 26/01/2024 à 11h08

Merci de votre réponse.
J'ai demandé plusieurs fois au Gendarme chargé de l'enquête qui ne peut pas faire grand-chose à la place du Procureur.
Existe-t-il un délai légal après que les familles aient demandé le résultat d'une autopsie médico-légale ?

Pépité - 27/01/2024 à 09h04

Bonjour Jean8,

La justice fait avec les moyens qu'elle a. Néanmoins, tout demande du temps.

Avec les événements actuels, les Procureurs et leurs substituts vont traiter les urgences qui se rajoutent...

Rapprochez-vous d'un psychologue, d'une association pour partager votre récit. Ne restez pas seul.
Je ne sais pas quelles sont vos croyances ni vos représentations mais je vous invite à ouvrir votre vulnérabilité.

Chez moi il y a un point d'accès au droit ou une maison de la justice. Au tribunal de proximité vous serez également accueilli et bien conseillé.

Et vous, bénéficiez vous d'une maison de la justice ou autre ? Une fois de plus, sollicitez un élu de votre commune.

Pour votre question, je n'ai pas la réponse.

Bien à vous,

Pépité

Jean8 - 21/06/2024 à 09h26

Les résultats de l'autopsie sont arrivés très très tardivement après plusieurs relances pour recevoir ce courrier. Une conclusion mortifère sans lien avec la prise de méthadone (ce qui est nul d'après un ami biologiste au CHU).
Rien ne s'opposait à ce que nous voyions le corps qui pourtant n'a pas été permis par le funérarium. Personnellement je pense que c'était sans doute le mieux pour éviter un choc visuel.
Aucune affaire n'a pu être récupérée (portefeuille, habits dans son sac à dos).

Je ne serais pas surpris lors de la cérémonie d'enterrement qu'il ai été nu sous sa blouse d'hôpital.
J'ai honni tout ces sites commerciaux qui font de la pub pour des bougies ou des photos virtuelles et des messes.
Je n'ai pas reçu le résultat de l'enquête mais seulement celui de l'autopsie malgré des accusations d'homicide (certainement mensongères) dont j'avais fait part à la Gendarmerie.
Merci de clore ce sujet
